

Chambre. Ils sont une race de pionniers et je pense que le temps est venu d'écouter leurs demandes raisonnables.

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Pendant le temps qui m'est alloué, monsieur l'Orateur, je tenterai de ramener le débat à la résolution présentée au nom du chef de l'opposition officielle (M. Stanfield). Mes remarques porteront essentiellement sur le Yukon, plus particulièrement sur le discours prononcé ce matin par le représentant du Yukon (M. Nielsen). Je le ferai en sachant fort bien que, comme d'habitude, mon collègue le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange) a montré sa compétence en définissant et en expliquant les problèmes et les inquiétudes de ses mandants.

Les commentateurs qu'a faits ce matin le député du Yukon étaient fondés essentiellement sur la résolution adoptée par le Conseil du Yukon. Moi aussi j'ai un exemplaire de la résolution en question. C'était apparemment le plaidoyer d'un avocat habile et mon ami mérite les plus grands éloges à cet égard. Il s'est rendu compte qu'il avait exagéré sa cause au début et il a fait de son mieux pour fournir quelques preuves afin d'étayer les faits. Ce qu'il a dit au début ne coïncide pas nécessairement avec la réalité et j'ai l'impression qu'il essayait d'aligner les faits sur les preuves que nous avons aujourd'hui.

Dans le Nord, on s'est inquiété à bon droit du mouvement en faveur du gouvernement responsable. Il y a eu malaise au sujet de la déclaration faite pas le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) à l'occasion de son voyage au Yukon la semaine dernière. Il y a eu anxiété au sujet des mesures que le ministre a annoncées dans son exposé devant le Conseil sur la politique du gouvernement, qui n'allaient pas aussi loin que les députés du Territoire, le Conseil et certains habitants du Grand Nord le souhaiteraient. Je pense qu'il y a l'inquiétude exprimée par mon honorable ami ce matin que la prise de position du Conseil territorial du Nord-Ouest est beaucoup plus hardie que celle à laquelle on pourrait s'attendre, en toute logique et raison, de la part d'un gouvernement responsable.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, le député me permet-il une question? Il doit avoir entendu la lecture que j'ai faite de la résolution de l'Association libérale du Yukon. L'Association libérale peut-elle compter sur l'appui du député et de son parti?

M. Honey: Monsieur l'Orateur, j'ai une copie de la résolution. Je la considère comme une résolution valable pour une association politique, en l'occurrence une association libé-

rale. Mon ami a fondé essentiellement sa thèse sur la résolution d'un organisme dûment élu, le Conseil territorial du Yukon. C'est de cela que je veux parler maintenant. Selon le député du Yukon, et je puis, je pense, le citer presque textuellement, ce que les membres du Conseil du Yukon désirent, ce n'est pas le statut de province; on ne saurait en aucun cas, selon lui, considérer les recommandations du Conseil comme une demande en vue d'obtenir le statut de province. Telles sont les remarques que le député du Yukon a formulées ce matin lorsqu'il a parlé de la résolution du Conseil Territorial du Nord-Ouest.

Je désire m'arrêter maintenant sur cette résolution parce que je peux probablement, je pense, l'interpréter aussi bien que l'honorable député. J'affirme à Votre Honneur et aux députés, que la résolution est en réalité une demande en vue d'obtenir le statut de province.

M. Nielsen: Non!

M. Honey: L'honorable député dit «non». Je pense avoir le droit d'interpréter la résolution. Je suis prêt à lire le texte. Mon honorable ami en a lu une partie.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Honey: Monsieur l'Orateur, j'ai la parole. Le député a parlé de la résolution. S'il veut bien me permettre de la commenter, les députés pourront se former une opinion personnelle. Je vais citer des passages de la résolution:

A) Que le Conseil du territoire du Yukon soit dorénavant désigné «Assemblée législative du Yukon.»

Monsieur l'Orateur, y a-t-il une différence entre l'Assemblée législative du Yukon et l'Assemblée législative de la Saskatchewan ou de la Nouvelle-Écosse?

B) Que le nombre de députés à l'Assemblée législative du Yukon soit porté à 15 et que le mandat de l'Assemblée soit porté à quatre ans.

Cela n'est certes pas incompatible avec le statut provincial. Notamment, la proposition du mandat de quatre ans indique qu'on tente d'aligner la nouvelle assemblée législative sur les autres.

C) Que le comité consultatif des finances sera remplacé par un comité exécutif d'au moins cinq membres...

Je tiens à souligner ceci:

...avec pleins pouvoirs exécutifs dans les domaines suivants (i) L'éducation, la Santé et le bien-être social...

Je regrette que le député du Yukon ait dû s'absenter. Il connaîtrait le coût de ces servi-